



REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « REDUCTION DES EPT A LA SUITE DE LA REPRISE DE L'ESPACE LOISIRS PAR LE SIDP » (N° 1155) (PDC-JDC)

Séance du 25 mars 2021

Point n° 10

Si l'équipe technique de l'Espace-Loisirs s'est régulièrement composée d'un peu moins de quatre EPT sous contrat à durée indéterminée (CDI), elle a toujours été renforcée par du personnel auxiliaire sous contrat à durée déterminée (CDD), notamment pour la piscine que ce soit pour les activités de caisse, mais aussi de surveillance de bassin.

De plus, l'équipe technique a également été renforcée depuis 2019 par du personnel CDD suite à la rénovation de la piscine et diverses prestations supplémentaires du côté de la patinoire. Ceci est aussi la conséquence d'une surcharge perpétuelle de travail pour le personnel avec des compteurs d'heures supplémentaires conséquentes.

Au gré de divers mouvements de personnel, l'équipe technique se compose depuis 2019, soit après la ratification du budget 2019, de seulement 3 CDI et donc de personnel CDD en augmentation. Cette situation provisoire était notamment due à la perspective du transfert du personnel au SIDP qui était initialement prévu au 1^{er} janvier 2020.

Ci-après figure une synthèse du personnel CDI et CDD sur cinq années pour la piscine et la patinoire (hors administration) tel que cela figure dans l'annexe au budget :

Budget	CDI	CDD	Total
2016	380%	100%	480%
2017	380%	100%	480%
2018	390%	80%	470%
2019	390%	80%	470%
2020	300%	250%	550%

Il est à relever que la réalité des comptes peut différer du budget de façon importante en fonction des mouvements de personne comme expliqué plus haut.

Dans le budget 2020, dernière publication de la dotation avant le budget 2021, le personnel de l'Espace-Loisirs représentait trois EPT. Au moment du transfert du personnel au SIDP au 31.12.2020, le personnel sous contrat CDI représentait effectivement trois EPT, raison pour laquelle il a été retenu une réduction de la dotation autorisée d'autant. Nous avons par ailleurs diminué les CDD de 2.5 EPT dans le budget 2021.

Le Conseil municipal a donc agi selon la situation réelle du moment et n'envisage donc pas de revoir sa copie.

8 mars 2021

Le Conseil municipal